

Investissement Public et Investissement Privé en Afrique Subsaharienne: Rôle de la Qualité Institutionnelle

Honoré S. Hounbedji | Nassibou Bassongui 

Faculté des Sciences Economiques et de Gestion, Université d'Abomey-Calavi, Cotonou, Bénin

Correspondence

Nassibou Bassongui, Faculté des Sciences Economiques et de Gestion, Université d'Abomey-Calavi, 01 BP: 1287 Cotonou, Bénin.

Email: bionassib@gmail.com

Résumé

Cette étude examine le rôle de la qualité institutionnelle dans la relation entre l'investissement public et l'investissement privé au sein d'un échantillon de 37 pays de l'Afrique Subsaharienne sur la période 2002–2018 en utilisant un modèle à effets de seuils à transition brute. Les résultats indiquent que la qualité institutionnelle mesurée par la stabilité politique, l'Etat de droit, et le poids de la réglementation affecte la relation entre l'investissement public et l'investissement privé. Particulièrement, l'effet de complémentarité de l'investissement public se fait ressentir lorsque le score de la stabilité politique est supérieur à 71,9 points sur une échelle de 100, un score de 50,5 et 50,6 points respectivement pour l'Etat de droit et le poids de la réglementation. Ces résultats suggèrent que toute mesure de promotion des investissements privés via les investissements publics au sein de l'échantillon devra prendre en compte le niveau de la stabilité politique, de l'Etat de droit puis du poids de la réglementation dans ces pays.

Abstract

This study examines the role of institutional quality in the Public–Private Investment nexus using a sample of 37 sub-Saharan African countries throughout 2002–2018. Through the panel threshold regression, we found that institutional quality mitigates the crowding out effect of public investment on private investment when the political stability and absence of violence, rule of law, and the regulatory quality records score over 71.97, 50.54, 50.57 points out of 100, respectively. Our findings suggest that private investment promotion policies through public investments in sub-Saharan African countries must take into account the quality of institutions.

1 | INTRODUCTION

L'étude de la relation entre investissements public et privé a fait l'objet de vérifications empiriques en Afrique depuis les années 1990 (Karun et al., 2020; Ngoma et al., 2019; Oshikoya, 1994; Ouédraogo et al., 2019; Rasmané et al., 2019) et continue de raviver la littérature dans cette région au regard de la divergence des résultats obtenus. Ces vérifications empiriques s'alignent toutefois au débat théorique controversé sur les effets bénéfiques de l'investissement public sur l'investissement privé. En effet, pour les économistes keynésiens, l'accroissement de l'investissement public peut contribuer à la promotion de l'investissement privé par le bais du mécanisme du multiplicateur keynésien.¹ En effet,

l'accroissement de l'investissement public peut contribuer à la promotion de l'investissement privé si l'Etat investit dans les infrastructures publiques, le capital humain et dans la recherche et développement. Pour les keynésiens, d'importants investissements en infrastructures publics augmentent d'une part la productivité marginale de l'investissement privé, augmente l'espérance de rentabilité pour le secteur privé, et donc engendre des externalités positives sur la promotion de l'investissement privé. Pourtant, par le biais d'une hausse des taux d'intérêts et du comportement ricardien² des ménages, l'école néoclassique soutient un effet négatif de l'investissement public sur l'investissement privé, appelé effet d'éviction (Blejer et Khan, 1984; Kydland et Prescott, 1982). Si les investissements publics sont financés par une hausse future des impôts, alors les ménages adoptant un comportement ricardien épargneront pour faire face à l'augmentation future des impôts au lieu de consommer. Ceci, entraîne une diminution du niveau de consommation, de la demande globale et donc un manque de rentabilité d'investissement pour le secteur privé. De même, une hausse de l'investissement public financé par des emprunts va engendrer une hausse des taux d'intérêts sur le marché, ce qui limite l'accès au financement pour le secteur privé.

Sur le plan empirique, des travaux se sont penchés sur la problématique du lien entre investissements public et privé tant au sein des pays développés (Afonson et Aubyn, 2009; Creel et al., 2015), que ceux en développement (Karun et al., 2020; Ngoma et al., 2019; Rasmané et al., 2019), et aboutissent à des résultats divergents. La divergence se résume en quatre principales positions à savoir ceux qui aboutissent à l'existence d'un effet positif de l'investissement public sur l'investissement privé d'un côté, ceux qui soutiennent que l'investissement public nuit à l'investissement privé et d'autres qui ne trouvent aucun effet significatif. Une dernière position montre que la nature de la relation dépend de certaines conditions telles que la qualité institutionnelle. Cependant, un nombre relativement limité de travaux empiriques dans les pays d'Afrique Subsaharienne ont intégré le rôle potentiel de la qualité des institutions dans l'analyse en dehors de celui de Rasmané et al. (2020) qui à notre connaissance a intégré le risque d'instabilité dans la relation entre investissement privé et public.

Pourtant, la nouvelle économie institutionnelle soutient que la qualité des institutions a un effet positif sur l'investissement privé par le biais des coûts de transaction (North, 1990), ou celle des droits de propriétés (Estrin et al., 2013). En effet, un pays caractérisé par de bonnes institutions assure la réduction des coûts de transaction, instaure la confiance à l'initiative privée, et assure la stabilité nécessaire aux entreprises pour développer leurs activités à long terme (Kousky et al., 2006; North, 1990). De même, lorsqu'un pays est doté de capacités à ériger des institutions qui structurent les échanges, protègent les droits de propriété, alors ces dernières stimulent l'activité entrepreneuriale, et donc l'investissement privé (Estrin et al., 2013; North et Thomas, 1973). Par institutions, North (1990, p. 5) désigne « les règles du jeu d'une société, ou de manière plus formelle, les contraintes qu'elle s'impose et qui modèlent les interactions humaines ».

Des considérations théoriques soutiennent l'idée selon laquelle l'effet de l'investissement public sur l'investissement privé dépendrait de la qualité institutionnelle. En effet, le rôle de la qualité institutionnelle dans la relation entre l'investissement public et l'investissement privé se justifie à travers trois canaux de transmission. Premièrement, une faible qualité de la qualité institutionnelle crée des distorsions dans l'allocation de l'investissement public en l'orientant vers des projets moins productifs pour le secteur privé, mais procurant plus d'avantages aux acteurs de l'administration publique (Mauro, 1998b; Del Monte et Papagni, 2001; Tanzi et Davoodi, 1997, 2002). Deuxièmement, une mauvaise qualité institutionnelle entraîne simultanément une hausse de l'investissement public ainsi que son coût, ce qui réduit la productivité marginale de l'investissement public. Troisièmement, la qualité institutionnelle affecte la qualité des *outcomes* de l'investissement public et donc, réduit la productivité du secteur privé (Mauro, 1998b; Tanzi et Davoodi, 1997).

Malgré la richesse de la littérature sur la relation entre l'investissement privé et l'investissement public, il existe à notre connaissance un nombre limité de travaux ayant exploré le rôle de la qualité institutionnelle dans la nature de la relation en Afrique, en dehors des travaux de Barhoumi et al. (2018), Rasmané et al. (2020), Bah et Kpognon (2020). Toutefois, un certain nombre d'auteurs ont montré que la qualité institutionnelle joue un rôle déterminant dans la promotion de l'investissement privé en ASS. Par exemple, Chirwa et Odhiambo (2021) montrent que la régulation du commerce et la gouvernance politique sont l'une des principales contraintes de l'investissement privé au Malawi. Foster-McGregor (2013) confirme également le rôle déterminant des droits de propriété dans les décisions d'investissement des entreprises manufacturières en Afrique Sub-Sahara. De même, Ogbeide et Adeboje (2020) concluent que la qualité de la régulation doit être renforcée afin de promouvoir l'entrepreneuriat dans les pays d'ASS.

Au regard de cette littérature contrastée, nous nous interrogeons sur la question de savoir quel est le rôle de la qualité institutionnelle dans la nature de la relation entre l'investissement public et l'investissement privé dans les pays d'ASS? Le principal problème de la présente étude est de savoir si la qualité institutionnelle affecte l'effet de

l'investissement public sur l'investissement privé dans les pays d'ASS. Ainsi, cet article se démarque de ceux existants pour deux raisons. Premièrement, nous montrons que l'effet de l'investissement public sur l'investissement privé dépend non pas seulement du risque d'instabilité tel qu'étudié par Rasmané et al. (2020), mais plutôt de chacune des composantes de la qualité des institutions telle que définie par Kaufmann et al. (2000). Deuxièmement, en lieu et place d'utiliser un modèle quadratique d'investissement privé, nous utilisons le modèle à effets de seuil de Hansen (1999) pour tester la non-linéarité de la relation entre l'investissement public et l'investissement privé imposée par la qualité des institutions.

Le reste de l'article est organisé de la façon suivante. La Section 2 présente la revue de la littérature sur le lien entre l'investissement public et l'investissement privé tout en prenant compte le rôle de la qualité institutionnelle. La méthodologie est exposée dans la Section 3 à travers la spécification du modèle empirique, les méthodes d'estimation, la description des variables ainsi que la source des données utilisées. La Section 4 est consacrée à la présentation et la discussion des résultats des estimations. Nous terminons par une conclusion et donnons quelques implications de politiques économiques découlant des résultats de l'étude dans la Section 5.

2 | REVUE DE LA LITTÉRATURE

Le lien entre l'investissement public et l'investissement privé a été objet de débat entre les keynésiens et les économistes néoclassiques. Alors que le courant keynésien supporte un effet de complémentarité de l'investissement public, l'école néoclassique quant à elle postule un effet d'éviction par le biais d'une hausse des taux d'intérêts (Kydland et Prescott, 1982). Pour les néoclassiques, l'investissement public peut évincer l'investissement privé à travers plusieurs canaux. Par exemple, lorsque l'investissement public est financé par emprunts, ce dernier entre en compétition sur le marché financier avec la demande, entraîne une réduction du crédit disponible au secteur privé par l'augmentation des taux d'intérêt et des prix, et en conséquence une baisse de la consommation des ménages et de l'investissement privé (Buiter, 1977; Ram, 1986). L'accroissement de l'investissement privé peut aussi conduire à une pression fiscale non soutenable pour le secteur privé, car réduit de façon considérable la rentabilité de l'investissement (Atukeren, 2005).

Par contre pour le courant Keynésien, les infrastructures publiques sont réputées conditionner la rentabilité de l'investissement privé. Du fait que l'offre de biens publics doit être assurée par l'Etat, il en résulte que l'investissement public soit destiné à améliorer le niveau et la qualité des infrastructures et en conséquence améliorer la profitabilité du capital et du travail de l'investissement privé à court et long terme (Aschauer, 1989a, 1989b). Cet effet de complémentarité de l'investissement public à l'investissement privé est également soutenu par d'autres auteurs spécialement dans le cas des pays en développement où il existe un déficit notable d'infrastructures publiques (Blejer et Khan, 1984; Greene et Villanueva, 1991). L'effet positif à court terme se justifie par le fait que l'offre de biens et services nécessaire pour la mise en œuvre des projets d'investissements publics est fourni par le secteur privé, même s'il faut noter que l'importance des gains dépend de la structure des économies ou du niveau de développement du pays (Erden et Holcombe, 2005).

Sur le plan empirique, plusieurs travaux ont confirmé l'effet de complémentarité de l'investissement public sur l'investissement privé en utilisant diverses méthodes d'estimation. Tout d'abord, l'étude de Karun et al. (2020) utilise des données trimestrielles pour l'Inde et abouti à un effet positif à court et à long terme pour les investissements publics en infrastructures. Toutefois, l'effet de complémentarité n'est significatif seulement qu'à long terme pour les investissements publics hors infrastructures. Rasmané et al. (2019) montrent également que l'investissement public a des externalités positives sur l'investissement privé au sein des pays de l'ASS. Creel et al. (2015) utilisent des données trimestrielles sur quatre pays de l'OCDE (Organisation de Coopération et de Développement Economiques) à travers un modèle VAR structurel et confirment l'effet positif de l'investissement public sur l'investissement privé pour la France et les USA, mais ne trouvent aucun résultat significatif au niveau de l'Allemagne et la Grande Bretagne.

Par contre, d'autres travaux empiriques soutiennent un effet de substitution postulé par l'école néoclassique. Ainsi, Menber (2015) utilise un modèle à correction d'erreur sur les données de l'Ethiopie et conclut que l'investissement public évince l'investissement privé. A partir de diverses spécifications économétriques (modèles à effets fixe, aléatoires et Panel Corrected Standard Error), Ngoma et al. (2019) trouvent également un effet d'éviction de l'investissement public sur l'investissement privé sur un échantillon de 35 pays de l'ASS.

Somme toute, les vérifications empiriques sur la nature de la relation entre investissements public et privé ont abouti à des résultats divergents. Cette divergence des résultats renforce l'idée selon laquelle l'effet de l'investissement

public sur l'investissement privé dépendrait d'autres facteurs, en particulier la qualité institutionnelle. En effet, un certain nombre d'auteurs soutient qu'une mauvaise qualité institutionnelle introduit de distorsions dans l'allocation de l'investissement public, augmente le coût de l'investissement public, et conduit à une baisse de la qualité de l'*outcome* de l'investissement public, en particulier dans le domaine des infrastructures (Dzhumashev, 2014; Mauro, 1998a; Rotberg, 2004). Lambsdorff (2003) soutient que l'allocation du capital public ne peut pas être optimale lorsque cette dernière est affectée par la corruption. La corruption détourne l'investissement dans les projets socialement les plus rentables vers ceux qui fournissent de fortes rentes privées. En effet, une mauvaise qualité institutionnelle crée de distorsions dans l'allocation de l'investissement public en privilégiant des secteurs à faibles productivités parce que ces derniers garantissent plus de gains privés aux gouvernants (Mauro, 1998b, Del Monte et Papagni, 2001; Tanzi et Davoodi, 1997, 2002). De même, la mauvaise qualité de l'*outcome* de l'investissement public occasionnée par la détérioration de la qualité institutionnelle peut se traduire non seulement par la réalisation d'infrastructures (transports, télécommunications, électrique) de mauvaise qualité, mais également par un faible intérêt dans l'entretien et la maintenance des infrastructures réalisées (Tanzi et Davoodi, 1997; Mauro, 1998a). Cette dernière aura pour conséquences le rationnement et des interruptions dans la fourniture électrique, la mauvaise qualité de l'internet; et par conséquent nuit à l'investissement privé.

Des travaux empiriques ont confirmé ces prédictions théoriques selon lesquelles, l'efficacité de l'investissement public en termes de promotion de l'investissement privé dépend de la qualité institutionnelle du pays. Del Monte et Papagni (2001) étudient l'efficacité de l'investissement public en infrastructures conditionnellement à la corruption en Italie. Les auteurs concluent que l'efficacité de l'investissement public augmente avec la diminution de la corruption dans le pays. Su et Bui (2017) concluent dans leur étude provinciale au Vietnam qu'il existe un seuil de l'investissement public à partir duquel ce dernier évince l'investissement privé d'une part, et d'autre part révèlent que le seuil estimé de l'investissement public est sensible à la qualité institutionnelle.

Il ressort donc de cette littérature que les variables de la qualité institutionnelle pourraient permettre une meilleure compréhension des liens entre les investissements public et privé en ASS.

3 | METHODOLOGIE D'EVALUATION DE L'EFFET DE L'INVESTISSEMENT PUBLIC SUR L'INVESTISSEMENT PRIVE

3.1 | Modèle d'Analyse

Le cadre analytique retenu fait référence à celui de Rasmané et al. (2019) auquel nous apportons des modifications pour tenir compte des objectifs du présent travail. La forme générale du modèle d'investissement privé s'écrit comme suit:

$$IPR = f(IPU, X) \quad (1)$$

où IPR est l'investissement privé rapporté au Produit Intérieur Brut (PIB); IPU est l'investissement public rapporté au PIB; X est le vecteur de variables de contrôle.

Suivant Rasmané et al. (2020), nous introduisons la variable qualité institutionnelle (VI) qui interagit avec l'investissement public au modèle d'investissement privé. Cette variable d'interaction ($IPU * VI$) permet de mesurer l'effet d'amplification ou d'atténuation de la qualité institutionnelle dans la relation entre l'investissement public et l'investissement privé. De travaux empiriques ont utilisé le terme d'interaction (Houngbedji, 2018; Saidjada et Jahan, 2018). La forme explicite de l'équation (1) devient alors:

$$IPR_{it} = \mu_i + \beta_1 IPU_{it} + \beta_2 VI_{it} + \beta_3 (IPU_{it} * VI_{it}) + \alpha_1 TCE_{it} + \alpha_2 CIP_{it} + \alpha_3 SDP + \alpha_4 IDE_{it} + \alpha_5 PIBh + \alpha_6 TI + \varepsilon_{it} \quad (2)$$

où l'indice i réfère à la dimension individuelle et t la dimension temporelle. μ_i est l'effet fixe spécifique pour chaque pays et ε_{it} le terme d'erreur qui est indépendamment et identiquement distribué (iid) de moyenne nulle et de variance σ_ε^2 finie. Dans l'équation (2), l'effet de l'investissement public sur l'investissement privé conditionné à la qualité institutionnelle est égal à $\beta_1 + \beta_3 * VI$.

Avec TCE désigne le taux de croissance économique, CIP est le crédit intérieur accordé au secteur privé rapporté au PIB, SDP mesure le service de la dette publique rapporté au PIB, IDE désigne le ratio des investissements directs étrangers reçus en proportion du PIB, TI le taux d'intérêt, et $PIBh$ fait référence au produit

intérieur brut par habitant. L'inclusion des variables de contrôles est justifiée d'une part par l'approche Keynésienne d'investissement privé qui soutient que la croissance économique, les crédits intérieurs accordés au secteur privé ainsi que le stock de capital sont les moteurs de l'investissement privé. D'autre part, l'approche néoclassique qui montre que l'investissement privé est corrélé au ratio³ Q de Tobin, au taux d'intérêt réel, au coût d'utilisation du capital ainsi qu'aux investissements publics. Par ailleurs, Van Loo (1977) soutient que les IDE peuvent avoir un effet positif sur l'investissement privé dès lors que ces derniers stimulent les entreprises locales à développer des activités entrant dans la chaîne de production de biens intermédiaires du domaine dans lequel les capitaux étrangers ont investi. Par contre, les IDE peuvent nuire à l'investissement privé étant donné que ces derniers ont un avantage concurrentiel par rapport aux entreprises locales justifié par la supériorité technologique, les incitations fiscales et autres privilèges accordés par les autorités du pays.

Dans ce travail, nous retenons six indicateurs de mesure de la qualité institutionnelle (Kaufmann et al., 2010). Chaque indicateur est mesuré sur une échelle comprise entre 0 et 100, avec 0 indiquant une mauvaise qualité et 100 dénotant d'une bonne qualité institutionnelle. Il s'agit de:

- i) la participation et la responsabilisation des citoyens (PRC): mesure la manière dont les citoyens participent à la sélection de leurs gouvernants, ainsi que la liberté d'expression, d'association et de presse.
- ii) La stabilité politique et absence de violence (SPO): mesure la perception de la probabilité d'une déstabilisation du gouvernement par des moyens inconstitutionnels;
- iii) l'efficacité des pouvoirs publics (EPP): mesure la qualité des services publics, et son niveau d'indépendance vis-à-vis des pressions politiques, la qualité de l'élaboration et de l'application des politiques, et la crédibilité de l'engagement des pouvoirs publics à l'égard de ces politiques;
- iv) le poids de la réglementation (PRE): c'est la capacité des pouvoirs publics à élaborer et appliquer de bonnes politiques et réglementations favorables au développement du secteur privé;
- v) l'Etat de droit (EDR): c'est le degré de confiance qu'ont les citoyens dans les règles conçues par la société et la manière dont ils s'y conforment et, en particulier, le respect des contrats, les compétences de la police et des tribunaux, ainsi que la perception de la criminalité et de la violence;
- vi) la maîtrise de la corruption (ACO): c'est l'utilisation des pouvoirs publics à des fins d'enrichissement personnel, y compris la grande et la petite corruption, ainsi que « la prise en otage » de l'Etat par les élites et les intérêts privés.

Par ailleurs, nous estimons un modèle à effets de seuils à transition brute introduit par Hansen (1999) afin de vérifier s'il existe un seuil du niveau de la qualité institutionnelle à partir duquel l'investissement public est complémentaire (évince) à l'investissement privé. La forme standard du modèle à effets de seuils est spécifiée comme suit:

$$y_{it} = \mu_i + \sum_{k=0}^{K-1} \beta_{k+1} x_{it} I(\gamma_k < q_{it} \leq \gamma_{k+1}) + \beta_{K+1} x_{it} I(\gamma_K < q_{it} \leq \gamma_{K+1}) + \varepsilon_{it} \quad (3)$$

Où $I(\cdot)$ est une fonction indicatrice définie par la variable de seuil q_{it} et de paramètre de seuil γ . Cette fonction indicatrice permet de modéliser le mécanisme de transition et prend la valeur 1 si la contrainte entre parenthèse est respectée, 0 si non. Pour K valeurs de seuils, correspond à $K+1$ régimes avec β_k l'effet marginal des variables explicatives (variables de transition) sur la variable dépendante pouvant varier. En supposant $K = 1$, on a 2 régimes et le modèle est spécifié comme suit:

$$IPR_{it} = \mu_i + \beta_1 IPU_{it} I(VI_{it} \leq \gamma) + \beta_2 IPU_{it} I(VI_{it} > \gamma) + \alpha_1 VI_{it} + \alpha_2 TCE_{it} + \alpha_3 CIP_{it} + \alpha_4 SDP_{it} + \alpha_5 IDE_{it} + \alpha_6 PIBh_{it} + \alpha_7 TI_{it} + \varepsilon_{it} \quad (4)$$

Où IPU est la variable de transition et VI la variable de seuil. Seuls les indicateurs de qualité institutionnelle qui se sont révélés significatifs lorsqu'ils interagissent avec l'investissement public dans l'équation (2) sont retenus pour l'estimation de l'équation (4). Nous estimons l'équation (2) par la méthode des moments généralisés en système (MMG) de Blundell et Bond (1998) et l'équation (4) par la méthode des moindres carrés séquentiels (Hansen, 1999).

3.2 | Données de l'étude

Cette étude couvre un échantillon de 37 pays de l'Afrique Subsaharienne sur la période 2002–2018. Les pays inclus sont: Afrique du Sud, Benin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cap-Vert, Cameroun, République Centrafricaine, îles Comores, République Démocratique du Congo, Congo Brazzaville, Côte d'Ivoire, Eswatini, Ethiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée Bissau, Kenya, Libéria, Madagascar, Malawi, Mali, Île Maurice, Mauritanie, Mozambique, Niger, Nigéria, Ouganda, Rwanda, Sénégal, Togo, Zimbabwe, Seychelles, Soudan, Tanzanie, Tchad. Le choix de ces pays est essentiellement basé sur la disponibilité des données.

Les données relatives à l'investissement privé, l'investissement public, le taux de croissance économique, les crédits intérieurs accordés au secteur privé, le service de la dette publique et les investissements directs étrangers toutes en proportion du Produit Intérieur Brut proviennent de la base de données de la Banque mondiale (*World Development Indicators*). Les données sur le taux d'intérêt réel et le Produit Intérieur Brut par habitant sont celles du Fonds monétaire international. Les données sur les 6 indicateurs de la qualité institutionnelle proviennent de la base de données de la Banque mondiale (*World Governance Indicators*).

4 | RESULTATS ET DISCUSSION

4.1 | Analyse descriptive

Les résultats du Tableau 1 indiquent que le taux moyen d'investissement privé a été de 15,06% contre 6,59% pour l'investissement public. Les écarts types relativement élevés des deux indicateurs (7,37 pour l'investissement privé et 4,03 pour l'investissement public) indiquent qu'il existe une hétérogénéité aussi bien des taux d'investissements privés que publics dans l'échantillon durant la période d'étude. Quant aux indicateurs de qualité institutionnelle, nous retenons qu'en dehors de l'indice de la stabilité politique (SPO) qui a enregistré un score moyen de 54,74 points sur une échelle de 100, aucun autre indicateur n'a pu enregistrer la moitié de la performance. Ces résultats traduisent bien un faible niveau global de qualité institutionnelle même si la valeur élevée des écarts types relève l'existence de spécificités dans le groupe.

TABLEAU 1 Statistiques Descriptives

Variable	Obs	Moyenne	Ecart-Type	Minimum	Maximum
IPR	629	15,056	7,373	0	49,594
IPU	629	6,588	4,025	-10,839	23,146
TCE	629	4,55	4,733	-36,700	33,629
CIP	629	21,16	25,717	0,491	160,125
SDP	629	1,302	2,307	0,002	52,61
IDE	629	4,898	9,096	-4,852	103,337
PIBh	629	2063,823	2794,216	194,873	14385,3
TI	629	16,101	85,813	-9,225	158,026
PCR	629	33,126	19,541	2,463	79,803
SPO	629	32,387	22,897	0,476	88,626
EPP	629	28,42	20,726	0,948	81,731
PRE	629	30,962	18,825	0,49	83,654
EDR	629	30,885	20,661	0,474	83,663
ACO	629	31,387	21,996	0,505	84,848

TABLEAU 2 Test de variance du facteur d'inflation

Variable Dépendante	Investissement Privé					
	Modèle 1	Modèle 2	Modèle 3	Modèle 4	Modèle 5	Modèle 6
Variation Indépendantes	PRC	SPO	EPP	PRE	EDR	ACO
Moyenne VIF	2,09	1,74	2,25	2,07	2,18	2,20

Le test de variance du facteur d'inflation (VIFs) confirme l'absence de multicollinéarité entre les variables explicatives de tous les modèles. En effet, les résultats de ce test résumés dans le Tableau 2 donne un score moyen le plus élevé de 2,64 (modèle 1), score largement inférieur à la valeur seuil de 10⁴.

Par ailleurs, le test de stationnarité de Im, Pesaran et Shin (2003) est réalisé afin de vérifier les propriétés de racines unitaires des variables. En effet, le modèle à seuil de Hansen (1999) exige que les séries soient stationnaires. Les résultats résumés dans le Tableau 3 confirment que toutes nos séries sont stationnaires, autorisant ainsi l'estimation du modèle à effets de seuils.

TABLEAU 3 Tests de stationnarité de IPS

Test en Niveau	
Variable	Statistique (Probabilité)
Investissement Privé (IPR)	-6,477* (0,000)
Investissement Public (IPU)	-6,931* (0,000)
Croissance Economique (TC)	-13,020* (0,000)
Crédits Intérieurs Secteur privé (CIP)	-3,865* (0,000)
Service de la Dette Publique (SDP)	-8,081* (0,000)
Invest Directs Etrangers (IDE)	-3,864* (0,000)
PIB par Habitant (PIBH)	-9,001* (0,000)
Taux Intérêt Réel (TI)	-3,970* (0,000)
Responsabilisation (PRC)	-3,246* (0,000)
Stabilité politique (SPO)	-5,630* (0,000)
Efficacité pouvoirs Publique (EPP)	-5,980* (0,000)
Poids Réglementation (PRE)	-5,098* (0,000)
Etat de droit (EDR)	-4,864* (0,000)
Corruption (ACO)	-4,211* (0,000)

*Indique la significativité au seuil de 1% et les valeurs entre parenthèses sont les écarts types.

4.2 | Estimation du modèle à effets de seuils

Avant l'estimation du modèle à seuils, nous avons estimé l'équation (3) dans laquelle les effets d'interaction entre les indicateurs de la qualité institutionnelle et l'investissement public sont estimés. Les résultats⁵ de ces estimations à travers l'estimateur des MMG en système révèlent que seuls les indicateurs que sont: la stabilité politique (SPO), le poids de la réglementation (PRE) et l'état de droit (EDR) se sont révélés significatifs. En particulier, ces trois indicateurs atténuent l'effet d'éviction de l'investissement public sur l'investissement privé. En conséquence, seuls ces trois indicateurs sont utilisés comme mesure de la qualité institutionnelle dans l'estimation du modèle à effets de seuils.

4.2.1 | Détermination des seuils endogènes de Hansen (1999)

Les résultats du test de non linéarité reportés dans le Tableau 4 rejettent l'hypothèse nulle de linéarité pour les trois indicateurs impliquant ainsi l'existence d'au moins un seuil. La non significativité des probabilités associées au test d'existence de deux seuils confirment toutefois l'hypothèse d'existence d'un seuil endogène pour les trois indicateurs de la qualité institutionnelle. En conséquence, nous utilisons un seuil endogène pour l'estimation de l'équation 3.

4.2.2 | Rôle de la stabilité politique

Le Tableau 5 présente les résultats de l'estimation du modèle à effets de seuils. Les résultats du modèle 2 montrent que l'effet de l'investissement public sur l'investissement privé est négatif ($-0,054$) lorsque le niveau de la stabilité politique (SPO) est en dessous du seuil endogène (71,9). Toutefois, lorsque le niveau s'améliore en passant au-dessus du seuil endogène, l'investissement public génère des externalités positives sur l'investissement privé ($+0,343$). Ainsi, une amélioration de 10% du niveau de l'investissement public entraîne une hausse de 3,43% de l'investissement privé conditionnellement à un niveau de la SPO supérieur à 71,9. Par contre, pour de faibles niveaux de la SPO, toute hausse de l'investissement public de 10% réduit l'investissement privé de 0,54%. En effet, le niveau moyen de la SPO dans l'échantillon est de 32,38, niveau largement en deçà du seuil estimé qui est de 71,9. Ces résultats indiquent que les pays de l'échantillon doivent fournir beaucoup d'effort en améliorant le niveau de la SPO de 32,38 à 71,9 afin de bénéficier de l'effet d'atténuation de la SPO sur l'effet d'éviction de l'investissement public. En particulier, seul 11% des pays de l'échantillon ont un score de la SPO supérieur au seuil estimé de 71,9 (Graphique 1). Il s'agit de Botswana, Cap-Vert, Îles Maurice et Seychelles. Les résultats confirment bien ceux de Rasmané et al. (2020) qui trouvent que les pays avec des risques élevés de conflits, de terrorismes sont moins enclins à bénéficier d'externalités positives sur l'investissement privé provenant des investissements publics. Su et Bui (2017) ont également trouvé les mêmes résultats dans le cas d'un échantillon de provinces au Vietnam. Effet, la stabilité politique permet aux gouvernants d'élaborer et de mettre en œuvre des projets d'investissements pertinents et productifs pour l'économie et donc accroissant la profitabilité de l'investissement privé. Par contre, en présence d'instabilité politique, il est difficile de mettre en œuvre des investissements productifs au regard des changements de régimes causés par l'instabilité politique. Au contraire, les ressources sont plus tôt orientées vers la gestion de la crise politique.

TABLEAU 4 Estimation du nombre de seuil optimal

Modèle 2: SPO	Seuil estimé	Intervalle de confiance
Seuil 1	71,90*	[71,95; 72,01]
Seuil 2	76,70	[74,96; 76,95]
Modèle 4: PRE		
Seuil 1	50,60***	[48,83; 50,71]
Seuil 2	57,25	[57,20; 57,49]
Modèle 5: EDR		
Seuil 1	50,54***	[50,50; 50,62]
Seuil 2	53,535	[53,31; 53,60]

*, **, *** indique respectivement la significativité à 1%, 5% et 10%.

TABLEAU 5 Résultats du modèle à effets de seuils

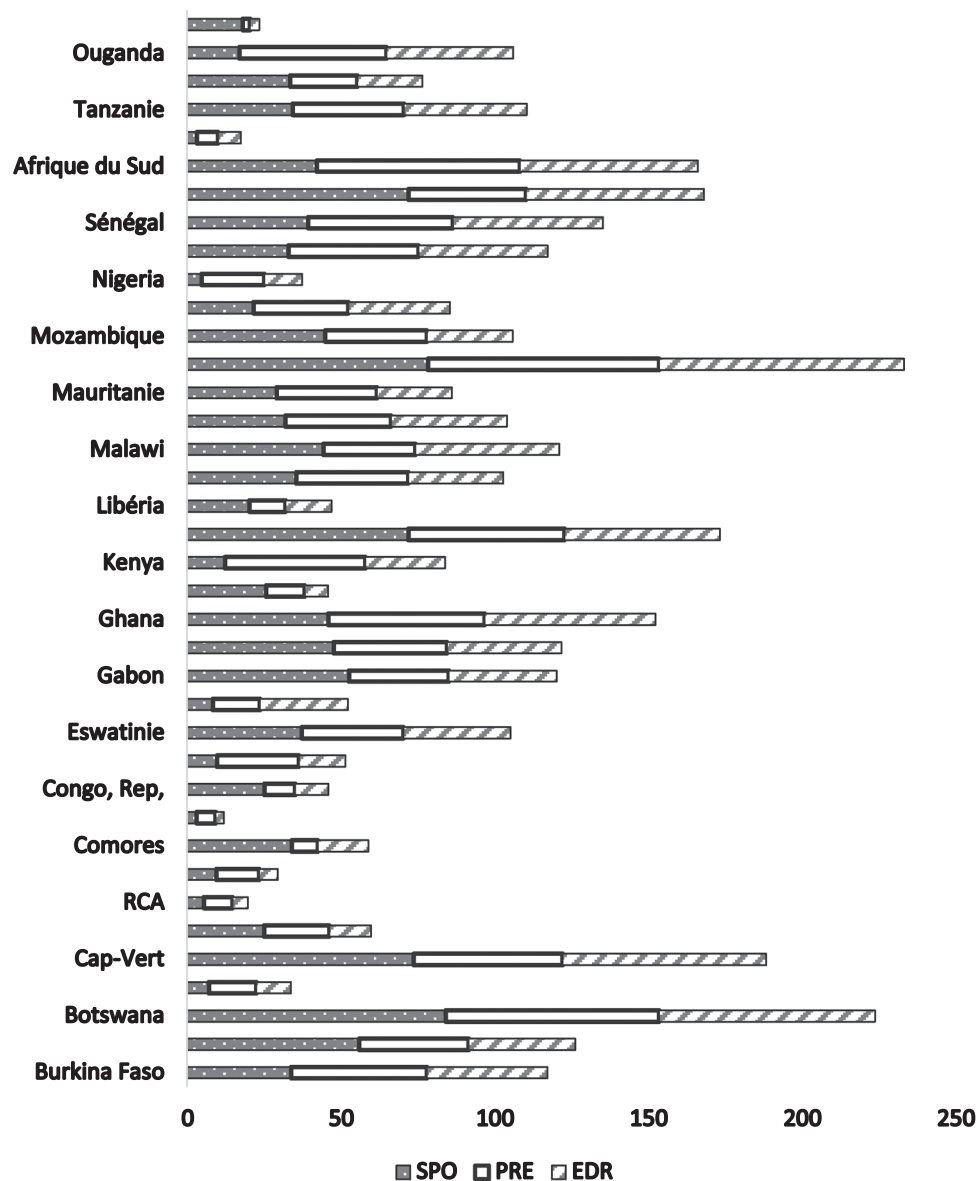
	Modèle 2 (SPO)	Modèle 4 (PRE)	Modèle 5 (EDR)
Taux Croissance Economique	0,078* (0,034)	0,06*** (0,035)	0,062* (0,034)
Crédit Intérieur Secteur Privé	0,092** (0,021)	0,027 (0,024)	0,026** (0,023)
Service Dette Publique	-0,049 (0,067)	0,057*** (0,081)	-0,007* (0,067)
Investissement Direct Etranger	-0,080* (0,020)	0,082* (0,020)	-0,086* (0,020)
PIB par habitant	0,002 (0,000)	0,002 (0,000)	0,002 (0,000)
Taux intérêt réel	-0,007** (0,002)	-0,006* (0,002)	-0,002 (0,002)
<i>Inférieur au seuil endogène</i>			
Investissement public	-0,054* (0,051)	-0,017* (0,057)	-0,189*** (0,123)
<i>Supérieur au seuil endogène</i>			
Investissement public	0,343** (0,093)	0,193* (0,065)	0,117** (0,052)
Seuil	71,9	50,6	50,5
Statistique de Fisher	48,49	48,81	49,60
Probabilité	0,000	0,000	0,000
Nombre Observation	629	629	629

*, **, *** indique respectivement la significativité à 1%, 5% et 10% et les valeurs entre parenthèses sont les écarts types.

4.2.3 | Rôle du poids de la réglementation

Les résultats du Tableau 5 (modèle 4) montrent que le coefficient du paramètre de l'investissement public bien que négatif (-0,017) est non significatif pour des valeurs du poids de la réglementation (PRE) inférieure à 50,57. Cependant, pour des valeurs supérieures à 50,57, les résultats indiquent un coefficient positif (0,193) et significatif au seuil de 1% du paramètre de l'investissement public. Ainsi, une hausse de l'investissement public de 10% rime avec une hausse de l'investissement privé de 1,93% lorsque le poids de la réglementation dépasse un score de 50,57 points. Ce résultat traduit donc que la réglementation amplifie l'effet de complémentarité de l'investissement public sur l'investissement privé. Nos résultats confirment ceux de Grigoli et Mills (2014) qui trouvent également que la qualité institutionnelle améliore l'efficacité de l'investissement public qui est un facteur de promotion de l'investissement privé. Ce résultat s'explique bien par le fait qu'un bon niveau de réglementation dans un pays signifie que les institutions fonctionnent bien et donc encadrent mieux les dépenses d'investissement publics du pouvoir exécutif, ce qui *in fine* améliore la qualité de la dépense publique, et par suite encourage l'investissement privé. Ainsi, nos résultats soutiennent qu'une hausse de l'investissement public de 10% induit un accroissement de l'investissement privé de 1,93% à condition que le niveau du poids de la réglementation soit au-dessus de 50,57. Toutefois, on note que le score moyen de PRE (30,96) dans l'échantillon est largement inférieur à la valeur seuil estimée de 50,57. Ainsi, il ressort que seul 11% des pays de l'échantillon ont enregistré un score de SPO au moins égal à la valeur seuil estimée de 50,57 (Graphique 1), il s'agit de Botswana, Ghana, Îles Maurice et Afrique du Sud.

Score moyen de la qualité institutionnelle



GRAPHIQUE 1 Score moyen de qualité institutionnelle par pays

4.2.4 | Rôle de l'Etat de droit

Les résultats de l'estimation du modèle à effet de seuil pour le modèle état de droit (Tableau 5) suggèrent également un effet positif et significatif de l'investissement public sur l'investissement privé dans l'ensemble de l'échantillon. En effet, pour un niveau de l'Etat de droit supérieur à 50,54 l'investissement privé augmente de 1,17% pour toute hausse de 10% de l'investissement public. Par contre, pour de faibles niveaux de l'Etat de droit (valeur inférieure à 50,54), l'investissement public évince l'investissement privé. On pourra donc conclure que l'effet d'éviction de l'investissement public sur l'investissement privé est atténué par l'Etat de droit si ce dernier enregistre des scores de qualité supérieurs à 50,54 points sur un total de cent. En réalité, l'Etat de droit permet aux citoyens d'avoir pouvoir de contrôle sur les dépenses d'investissement du gouvernement. Ce droit de contrôle permet ainsi d'améliorer la qualité des dépenses publiques et par suite favorise l'essor du secteur privé. Cependant, bien que la variable EDR atténue l'effet d'éviction de l'investissement public sur l'investissement privé pour des valeurs de EDR supérieures à 50,54; il ressort que la score moyen des pays de l'échantillon en matière de Rôle de l'Etat de droit

TABLEAU 6 Classification des pays de l'échantillon selon le RNB

Groupes	G1 (RNB < 1035)	G2 RNB > 1035
Pays	Burkina Faso; Burundi; Centrafricaine; Tchad; RDC; Ethiopie; Guinée Bissau, Mali; Gambie; Libéria, Madagascar; Malawi; Togo; Mozambique; Niger; Rwanda; Soudan; Ouganda.	Bénin; Cap-Vert; Cameroun, Congo Brazzaville; Côte d'Ivoire; Eswatini; Ghana; Kenya; Nigéria, Mauritanie; Sénégal; Tanzanie, Zimbabwe; Comores; Botswana; Gabon; Afrique du Sud, Île Maurice, Seychelles.
Effectifs	18	19

Source: World Bank (2019).

TABLEAU 7 Effet de seuil suivant le niveau de revenu du pays

Qualité institutionnelle	Echantillon globale	G1	Pays atteint seuil (%)	G2	Pays atteint seuil (%)	
Seuil estimé	Stabilité politique	71,9	72,4	50	70,1	41,11
	Etat de droit	50,5	30,8	55,56	50,6	42,11
	Poids réglementation	50,6	30,4	50	56,9	47,37
Moyenne	Stabilité politique	32,38	23,64	–	40,68	–
	Etat de droit	30,88	24,49	–	36,94	–
	Poids réglementation	30,96	24,86	–	36,74	–
Nombre d'observations en panel	629	289	–	323	–	

est de 30,88. Ainsi, les pays tels que Afrique du Sud, Botswana, Cap-Vert, Ghana, Îles Maurice et Seychelles ont des scores de EDR supérieurs à la valeur seuil de 50,54 estimé, soit 16,22% des pays de l'échantillon (Graphique 1).

4.2.5 | Test de robustesse

L'objectif de ce test est de vérifier la sensibilité des effets de seuils précédemment mis en évidence au revenu national brut (RNB) en distinguant 2 groupes de pays à savoir pays à revenu faible (G1) et pays à revenu élevé (G2). Le choix de la décomposition de l'échantillon en deux groupes est justifié par le souci d'avoir un nombre suffisant d'observation par groupe afin de ne pas affaiblir le nombre de degré de liberté. La liste complète des pays par groupe ainsi que les tranches de revenus sont présentées dans le Tableau 6.

Les résultats du test de robustesse (Tableau 7) montrent que les différents seuils ne sont pas sensibles au niveau de revenu des pays dans le cas de l'indicateur de la stabilité politique. Par contre, les seuils de l'Etat de droit et du poids de la réglementation varient selon le niveau de revenu des pays de l'échantillon.

5 | CONCLUSION

La présente étude s'est attelée à vérifier empiriquement l'effet d'amplification (atténuation) de la qualité des institutions sur l'effet de complémentarité (éviction) de l'investissement public sur l'investissement privé au sein d'un échantillon de 37 pays d'Afrique Subsaharienne au cours de la période 2002–2018. A travers la méthodologie de seuils endogènes en panel de Hansen (1999), nos résultats montrent que la stabilité politique et absence de violence (SPO), le poids de la réglementation (PRE) et l'Etat de droit (EDR) atténuent l'effet d'éviction de l'investissement public sur l'investissement privé lorsque ces indicateurs enregistrent des scores supérieurs à 71,9 points pour la SPO; 50,6 points et 50,5 points respectivement pour la PRE et EDR. Par ailleurs, les seuils de la qualité institutionnelle sont sensibles au niveau de revenu des pays, en particulier pour le poids de la réglementation (PRE) et l'Etat de droit (EDR). Ces résultats suggèrent une amélioration de la qualité institutionnelle, en occurrence la stabilité politique, l'Etat de droit et l'efficacité de la réglementation pour une meilleure efficacité en termes de promotion des investissements privés des programmes d'investissements publics.

ENDNOTES

¹Ce concept montre qu'une augmentation d'une unité de la dépense publique accroît plus proportionnellement le revenu et de l'investissement privé (Keynes, 1936).

²Il fait référence à la théorie de l'équivalence ricardienne développée par Barro (1974) qui stipule qu'une augmentation du déficit public n'a aucun effet sur l'activité économique. Ainsi, en lieu et place d'accroître leur consommation suite à une amélioration du revenu induit par les investissements publics, les agents économiques épargnent afin de faire face à l'accroissement d'impôt futur qui va servir à rembourser la dette publique.

³Le Q de Tobin est une théorie des choix d'investissement élaborée en 1969 par l'économiste James Tobin. Le Q est le rapport entre la valeur boursière de l'entreprise et la valeur de remplacement du capital fixe. L'entreprise a intérêt à investir pour Q supérieur à l'unité car l'augmentation de la valeur boursière sera supérieure au montant investi.

⁴Miles (2005) suggère une valeur de la tolérance supérieure à 0,1, soit un VIF inférieur à 10 pour accepter l'hypothèse d'absence de multicollinéarité.

⁵Ces résultats sont disponibles sur demande aux auteurs.

ORCID

Nassibou Bassongui  <http://orcid.org/0000-0001-6513-9474>

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Afonson, A., et St Aubyn, M. (2009). Macroeconomic rates of return of public and private investment: Crowding-in and crowding-out effects. *Manchester School*, 77(1), 21–39.
- Aschauer, D. A. (1989a). Does public capital crowd out private capital? *Journal of Monetary Economics*, 24(2), 171–188.
- Aschauer, D. A. (1989b). Is public expenditure productive? *Journal of Monetary Economics*, 23(2), 177–200.
- Atukeren, E. (2005). Interactions between public and private investment: Evidence from developing countries. *Kyklos: Jahrbuch des Instituts für Geschichte der Medizin an der Universität Leipzig*, 58(3), 307–330.
- Bah, M., et Kpognon, K. (2020). Public investment and economic growth in ECOWAS countries: Does governance matter? *African Journal of Science, Technology, Innovation and Development*, 12, 1–14. <https://doi.org/10.1080/20421338.2020.1796051>
- Barhoumi, K., Ha Vu, H., Nikaein Towfighian, S., et Maino, R. (2018). *Public investment efficiency in sub-Saharan African countries: What lies ahead?* (WP, 18/09). Washington: IMF.
- Blejer, R. M., et Khan, M. (1984). Government policy and private investment in developing countries. *International Monetary Fund Staff Papers*, 31(2), 379–403.
- Blundell, R., & Bond, S. (1998). Initial conditions and moment restrictions in dynamic panel data models. *Journal of Econometrics*, 87(1). [https://doi.org/10.1016/S0304-4076\(98\)00009-8](https://doi.org/10.1016/S0304-4076(98)00009-8)
- Buiter, W. (1977). Crowding out and the effectiveness of fiscal policy. *Journal of Public Economics*, 7(3), 309–328.
- Chirwa, T. G., et Odhiambo, N. M. (2021). Binding constraints to productive investment in Malawi: A modified HRV framework. *African Development Review*, 33(1), 130–153. <https://doi.org/10.1111/1467-8268.12500>
- Creel, J., Hubert, P., et Saraceno, F. (2015). Une Analyse Empirique du Lien entre Investissement Public et Privé. *Revue de l'OFCE*, 144, 331–356.
- Del Monte, A., et Papagni, E. (2001). Public expenditure, corruption, and economic growth: The case of Italy. *European Journal of Political Economy*, 17(1), 1–16.
- Dzhumashev, R. (2014). Corruption and growth: The role of governance, public spending, and economic development. *Economic Modelling*, 37, 202–215.
- Erden, L., et Holcombe, R. (2005). The effects of public investment on private investment in developing economies. *Public Finance Review*, 33(5), 575–602.
- Estrin, S., Mickiewicz, T., et Stephan, U. (2013). Entrepreneurship, social capital, and institutions: Social and commercial entrepreneurship across nations. *Entrepreneurship Theory and Practice*, 37(3), 479–504. <https://doi.org/10.1111/etap.12019>
- Foster-McGregor, N. (2013). On the determinants of investment in sub-Saharan African manufacturing firms. *African Development Review*, 25(4), 573–586. <https://doi.org/10.1111/1467-8268.12053>
- Greene, J., et Villanueva, D. (1991). Private investment in developing countries: An empirical analysis. Staff papers. *International Monetary Fund*, 38(1), 33–58.
- Grigoli, F., Mills, Z. (2014). Institutions and public investment: an empirical analysis. *Economics of Governance*, 15(2), 131–153. <http://dx.doi.org/10.1007/s10101-013-0137-y>
- Hansen, B. E. (1999). Threshold effects in non-dynamic panels: Estimation, testing, and inference. *Journal of Econometrics*, 93, 345–368.
- Houngbedji, H. (2018). Transfert de technologie et croissance économique dans l'UEMOA. *Revue d'Economie et de Statistique Appliquée*, 15(2).
- Im, K. S., Pesaran, M. H., et Shin, Y. (2003). Testing for unit roots in heterogeneous panels. *Journal of Econometrics*, 115, 53–74.
- Karun, H., H. Vinod, H., et Chakraborty, L. S. (2020). Did public investment crowd out private investment in India? *Economic and Political Weekly*, 55(30), 21–26.

- Kraay, A., Zoido-Lobaton, P. & Kaufmann, D. (1999). Aggregating governance indicators. World Bank Policy Research Paper Washington, DC: World Bank. <https://doi.org/10.1596/1813-9450-2195>
- Kaufmann, D., Kraay, A., et Mastruzzi, M. (2010). The worldwide governance indicators: A summary of methodology. *Data and Analytical Issues, World Bank Policy Research*, 5430, 31.
- Kousky, C., Luttmer, E. F. P., et Zeckhauser, R. J. (2006). Private investment and government protection. *Journal of Risk and Uncertainty*, 33(1), 73–100.
- Kydland, F. E., et Prescott, E. C. (1982). Time to build and aggregate fluctuations. *Econometrica*, 50(6), 1345. <https://doi.org/10.2307/1913386>
- Lambsdorff, J. G. (2003). How corruption affects productivity. *Kyklos*, 56(4), 457–474.
- Mauro, P. (1998a). Corruption and the composition of government expenditure. *Journal of Public Economics*, 69(2). [https://doi.org/10.1016/S0047-2727\(98\)00025-5](https://doi.org/10.1016/S0047-2727(98)00025-5)
- Mauro, P. (1998b). The effects of corruption on growth, investment and government expenditure: A cross country analysis. corruption and global economy. *Journal of Public Economics*, 69(2), 126–159.
- Menber, K. (2015). Public and private investment analysis in Ethiopia. *Research Journal of Economics and Business Studies*, 4(6).
- Miles, J. (2005). Tolerance and variance inflation factor. *Encyclopedia of Statistics in Behavioral Science*, 4, 2055–2056 ISBN-13: 978-0-470-86080-9 ISBN-10: 0-470-86080-4.
- Ngoma, G., Bonga, W. G., et Thabani, N. (2019). Macroeconomic determinants of private investment in sub-Saharan Africa. *Journal of Economics and Finance*, 4(3). 01-08. ISSN (Online): 2520-7490.
- North, D. C. (1990). *Institutions, institutional change and economic performance* (p. 152). Cambridge University Press.
- North, D. C., et Thomas, R. P. (1973). *The rise of the western world: A new economic history*. Cambridge University Press.
- Ogbeide, F. I., et Adebode, O. M. (2020). Effects of financial reform on business entry in sub-Saharan African countries: Do resource dependence and institutional quality matter? *African Development Review*, 32(2), 188–199. <https://doi.org/10.1111/1467-8268.12427>
- Oshikoya, T. W. (1994). Macroeconomic determinants of domestic private investment in Africa: An empirical analysis. *Economic Development and Cultural Change*, 42, 573–596.
- Ouédraogo, R., Sawadogo, H., et Sawadogo, R. (2019). Impact of public investment on private investment in sub-Saharan Africa: Crowding in or crowding out? *African Development Review*, 31(3), 318–334. <https://doi.org/10.1111/1467-8268.12392>
- Ram, R. (1986). Government size and economic growth: A new framework and some evidence from cross-section and time-series data. *The American Economic Review*, 76(1), 191.
- Rasmané, O., Relwende, S., et Hamidou, S. (2020). Private and public investment in sub-Saharan Africa: The role of instability risks. *Economic Systems*, 44(2), 100787. <https://doi.org/10.1016/j.ecosys.2020.100787>
- Rasmané, O., Relwende, S., et Hamidou, S. (2019). Impact of public investment on private investment in sub-Saharan Africa: Crowding in or crowding out. *African Development Review*, 31(3), 318–334.
- Rotberg, R. (2004). Strengthening governance: Ranking countries would help. *The Washington Quarterly*, 28(1), 71–81. <https://doi.org/10.1162/0163660042518215>
- Saidjada, K. M., & Jahan, S. I. (2018). Public and private investment nexus in Bangladesh: Crowding-In Or Out? *The Journal of Developing Areas*, 52(4). <https://doi.org/10.1353/jda.2018.0055>
- Su, T. D., et Bui, T. M. H. (2017). Government size, public governance and private investment: The case of Vietnamese provinces. *Economic Systems*, 41(4), 651–666. <https://doi.org/10.1016/j.ecosys.2017.01.002>
- Tanzi, V., et Davoodi, H. (1997). *Corruption, public investment, and growth* (IMF Working Paper, 97/139). Washington: International Monetary Fund.
- Tanzi, V., et Davoodi, H. (2002). Corruption, public investment, and growth. In T. G. Abed and S. Gupta (Eds.), *Governance, corruption, and economic performance* (pp. 280–300). Washington: International Monetary Fund.
- Van Loo, F. (1977). The effect of foreign direct investment on investment in Canada. *Review of Economics and Statistics*, 59, 474–481. <https://doi.org/10.2307/1928712>
- World Bank. (2019). World Bank country and lending groups – World Bank data help desk. World Bank.

SUPPORTING INFORMATION

Additional Supporting Information may be found online in the supporting information tab for this article.

How to cite this article: HOUNGBEDJI, H. S., & BASSONGUI, N. (2021). Investissement Public et Investissement Privé en Afrique Subsaharienne: Rôle de la Qualité Institutionnelle. *African Development Review*, 1–13. <https://doi.org/10.1111/1467-8268.12589>